




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17206-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.1154**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : EXPOSITION CÉZANNE À TOKYO- NATIONAL ART CENTER: DEMANDE  
D'AUTORISATION DE PRÊT D'OBJETS**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 07/11/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Michèle JONES

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : EXPOSITION CÉZANNE À TOKYO- NATIONAL ART CENTER: DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÊT D'OBJETS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Du 28 mars au 11 juin 2012, l'exposition intitulée “ *Cézanne. Paris-Provence* ” se déroulera au “ National Art Center ” de Tokyo au Japon.

Ce musée consacré à l'art contemporain a été inauguré en 2007. La dernière exposition “ Monet ” a accueilli 700 000 visiteurs. Il est possible d'imaginer que l'exposition consacrée à Cézanne attire un public très nombreux.

Le propos de cette exposition est de montrer comment Cézanne, en alternant ses séjours entre Paris et la Provence, a fait évoluer son œuvre.

Au sein de cette exposition un espace sera plus particulièrement dédié aux dernières années aixoises et notamment à l'Atelier des Lauves. A cet effet, les commissaires de l'exposition prévoient de reconstituer en partie l'Atelier de Cézanne avec sa collection d'objets peints par l'artiste.

A cet effet, ils sollicitent la Ville d'Aix-en-Provence, propriétaire des lieux et des collections, pour que certains objets identifiés dans les peintures de natures mortes de Cézanne leur soient prêtés.

Certains objets sont trop fragiles ou abîmés pour pouvoir faire le voyage.

Cependant, le prêt est envisagé pour les objets suivants :

- La bouteille de rhum, présente dans “ *Le vase bleu* ”.
- Le fragment du tapis en feutrine à décor floral qui sert de fond à “ *Pommes et oranges* ”.
- Le pot vert à olives, présent dans “ *Poterie, tasse et fruits sur une nappe blanche* ”.
- Le pot à gingembre, représenté dans “ *Le vase garni de paille, sucrier et pommes* ”.

- L'amour en plâtre, statuette attribuée à François Duquesnoy.
- L'écorché, statuette en plâtre d'après un modèle de Michel-Ange.
- Le cruchon vert, peint une fois dans une aquarelle du Louvre.
- Le compotier blanc.
- La théière blanche.
- La bouteille de vin.
- Le paravent des années de jeunesse.

Les commissaires de l'exposition sollicitent également le prêt de la face à 6 volets du paravent sur lequel Cézanne et Zola se sont amusés, enfants, à en " gâter les fleurs ". Les volets de ce paravent sont dans les collections de la Ville et ont été mis en dépôt à l'Atelier de Cézanne en 2006.

Enfin, ils demandent le prêt d'une œuvre : " *Usine à L'Estaque* ", datée de 1869, peinte à la gouache et à l'aquarelle, propriété de la Ville, présentée à l'Atelier de Cézanne jusqu'à ce qu'elle soit déposée en 1998 au musée Granet, (*pour des raisons de sécurité*), où elle est aujourd'hui conservée.

La société Nikkei, organisateur et financier de cette exposition prend en charge tous les frais concernant la mise à disposition de ces objets : transport aller-retour, assurance, hébergement et *per diem* pour le convoyeur.

Cette exposition au Japon aura d'importantes répercussions médiatiques et l'Office Municipal du Tourisme pourra en profiter pour programmer des opérations de promotion de la Ville auprès de la presse et des tour-operators japonais.

Aussi, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord pour la participation de la Ville d'Aix à cette exposition ;
- **ACCEPTER** le prêt des objets, dont je viens de vous présenter la liste, dans les conditions réglementaires et de sécurité habituelles des prêts inter-musées ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué aux musées à signer toutes conventions et accords concernant ce prêt.

**2011.1154 - EXPOSITION CÉZANNE À TOKYO- NATIONAL ART CENTER: DEMANDE  
D'AUTORISATION DE PRÊT D'OBJETS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 47</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 47</b>
<b>Pour</b>	<b>: 47</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**